La CGT a déposé un préavis de grève le 27 janvier pour faire valoir ses revendications en matière salariale et sur l'emploi à France Télévisions. Une revendication salariale très largement partagée par tous les citoyens en France vu la stagnation des salaires depuis des années et l'inflation en très forte hausse.

La CGT a été reçue ce jour par la direction de France Télévisions afin de négocier les différents points de son préavis de grève :

- **Sur la mise en place en 2022 d'une mesure salariale générale afin de rattraper les pertes de pouvoir d'achat des années précédentes et l'indexation générale des salaires de FTV pour compenser l'érosion du pouvoir d'achat dû à l'inflation :**

  La direction reconnaît que cette préoccupation est tout à fait d'actualité, mais renvoie à la Négociation Annuelle Obligatoire qui ne doit pas avoir lieu avant avril et qui ne débouche jamais avant la fin juin. Pour la CGT il y a urgence. Pourquoi renvoyer cela après les élections présidentielles ? Seule avancée, alors que depuis 6 ans le dogme contre les mesures générales est la règle, la direction affirme que la discussion sur le principe d'une augmentation salariale n'est pas un tabou. Pour rappel, la direction privilégie les primes. Outre leur iniquité qui met à mal les collectifs de travail, ce n'est pas du salaire, elles ne permettent donc pas de cotiser solidairement pour la Sécurité Sociale, le chômage et la retraite.

- **Sur le remplacement des postes laissés vacants par les départs, la recréation de postes là où l'activité le nécessite et le redéploiement des postes libérés dans le cadre de la RCC sur de nouvelles missions :**

  La direction dit que tous les postes libérés ne sont pas supprimés. Elle met en avant le nombre de recrutements en CDI de salariés non-permanents et se dit assez d'accord sur le principe de redéploiement de postes sur les nouvelles missions. Pourquoi attendre dans ce cas ? Par exemple, pourquoi le projet de régionalisation de France 3 ou le projet de plateforme numérique de proximité ne bénéficient-ils pas de ces créations par redéploiement de postes gelés, alors que les besoins sont criants ? Tous les projets de transformation à FTV sont concernés et cet attentisme de la direction est incompréhensible.

- **Le retrait de la scandaleuse réforme de l'assurance chômage qui précarise encore plus les privés d'emploi, l'augmentation du SMIC partout dans les branches professionnelles et la répercussion de ces hausses sur nos grilles conventionnelles :**

  La direction estime que c'est du ressort des négociations interprofessionnelles et de branche. Justement, FTV siège dans ces négociations (FTV est membre du Syndicat des Médias de Service Public). La CGT pointe que les minimas salariaux ne sont pas toujours réhaussés au niveau du SMIC légal. Il est nécessaire de répercuter ces ajustements sur l'ensemble de l'échelle des salaires.

La CGT a pris note des réponses de la direction, mais vu l'absence d'engagements, le préavis de grève est maintenu.

Personne n'ignore que les salaires, les pensions, les aides et les allocations continuent de stagner en France ou même de baisser au regard de l'inflation, dans le privé comme dans le public.

Le 27 janvier, l'heure est à la mobilisation de toutes et tous !

De nombreuses manifestations sont organisées demain en France.
Pour découvrir la vôtre, c'est **ici**

Paris, le 26 janvier 2022

CGT France Télévisions •7, esplanade Henri de France •Bureau V2829 •75907 Paris cedex 15 •01 56 22 88 32
cgtgroupe@francetv.fr •www.snrt-cgt-ftv.org •www.snjcgt.fr